



Extrait du EPS Académie de Lyon

<http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/eps/spip.php?article172>

Commission Nationale D'Évaluation en EPS 2004

- Examens - Commissions d'Harmonisation des Notes -



Date de mise en ligne : dimanche 11 septembre 2005

EPS Académie de Lyon

L'évaluation aux baccalauréats de l'enseignement général et technologique en éducation physique et sportive. Rapport annuel 2004.

La commission nationale n'ayant pu être réunie au cours du 4^{ème} trimestre 2004, ce deuxième rapport annuel est publié à l'issue de trois réunions qui ont eu lieu les 4 février, 15 mars et 11 mai 2005. Il fait état des résultats et des évolutions observées au cours de la session 2004 des épreuves d'éducation physique et sportive aux baccalauréats de l'enseignement général et technologique. Au delà du constat général, les transformations réglementaires pour la session 2006 sont explicitées et d'autres perspectives d'évolution sont mises en chantier. **I LES OBSERVATIONS**

Recueil des informations : Grâce à la mobilisation des inspecteurs et à l'utilisation d'outils informatiques, malgré l'absence d'un logiciel national commun, mais fort de l'utilisation par treize académies du logiciel élaboré par l'académie de Créteil, les informations recueillies sont, quantitativement et qualitativement, plus riches que pour la session 2003. Vingt six compte rendus académiques ont été remontés et 1 085 000 notes (correspondant au minimum à 360 000 candidats) ont été collationnées. **Le fonctionnement des commissions académiques :** Les commissions sont rarement présidées par le Recteur, ce sont les IPR qui se chargent de la présidence et du fonctionnement de la commission. Les commissions comprennent des enseignants de LEGT, de LPO et parfois de LP, des hommes et des femmes (avec cependant une prédominance masculine), des professeurs du public et souvent des professeurs du privé. On constate parfois la présence es qualité du représentant de la DEC, du médecin scolaire CT du Recteur, des conseillers EPS auprès des IA DSDEN, des « aides IPR » et d'enseignants responsables de l'animation de la FPC. **Les commissions se réunissent généralement trois fois par an**, pour valider les protocoles, pour définir les épreuves académiques et produire leurs référentiels, enfin pour harmoniser et arrêter les notes. Concernant l'harmonisation les pratiques sont assez différentes : la réduction des écarts entre les filles et les garçons est de plus en plus recherchée, même si au sein des commissions persiste l'idée ambiguë selon laquelle « les filles sont de toutes façons moins fortes que les garçons » ! la réduction des écarts entre les lycées est souvent pratiquée et quelques fois un rééquilibrage entre les résultats des différentes épreuves est mis en place. L'ordre et « l'intensité » de ces trois types d'harmonisation diffèrent considérablement d'une académie à l'autre. De même l'exécution et le suivi des décisions d'harmonisation varient selon les académies : dans certains cas c'est la commission académique qui directement arrête les notes et les fait basculer sur le logiciel Océan, dans d'autres cas elle délègue cette procédure à des sous commissions académiques (en fait les anciennes commissions départementales telles qu'elles étaient instituées dans le texte de 1995), voire aux chefs d'établissements ou aux coordonnateurs. **RECOMMANDATION DE LA COMMISSION :** La commission nationale préconise que les commissions académiques : - soient reconnues comme « académiques » et qu'elles ne se diluent pas dans des sous commissions départementales - aient les moyens de leur mission : moyens de fonctionnement (le logiciel national entre autre), arrêté rectoral nommant ses membres, rémunération des travaux, moyens d'informer les enseignants des résultats académiques et nationaux - aient vraiment une stratégie d'harmonisation (sur : les différences entre les garçons et les filles, les différentes épreuves et les différents établissements) et qu'elles s'assurent que leurs décisions ont bien été appliquées. **Les moyennes des notes dans les académies** Par rapport à la session 2003 les résultats montrent une assez forte stabilité. 13 académies voient leur moyenne générale varier seulement d'un dixième (en +ou en -) 7 académies augmentent leur moyenne de plus de deux dixièmes, 8 académies diminuent leur moyenne d'au moins deux dixièmes. - La moyenne la plus élevée est, comme l'an dernier, celle de la Corse avec 13.58 la plus basse est celle de Dijon avec 12.26. - Parmi les moyennes les plus basses : Nice 12.48, Créteil 12.57 - Parmi les moyennes les plus hautes : Nantes 13.35, Besançon 13.29, Bordeaux 13.29 **La moyenne nationale, toutes académies confondues, se situe entre 12.75 et 12.85. REMARQUE DE LA COMMISSION :** La moyenne nationale est identique à celle de l'an dernier. On peut faire l'hypothèse d'un effet stabilisateur du référentiel national. Elle est inférieure à celle obtenue avec l'ancienne modalité des épreuves (13,65 lors de la session 2001). - le % des notes comprises entre 10 et 14 varie entre 59% et 79%, la valeur moyenne se situant autour de 66%, - le % de notes supérieures à 14 varie entre 12% et 37%, la valeur moyenne se situant autour de 26%, les garçons sont deux fois plus nombreux que les filles à atteindre et dépasser la note de 14. **Par rapport à la session 2003 :** - le nombre d'élèves n'ayant pas la moyenne (8%) diminue de 1% à 2%. (lors de la

session 2002, dernière du bac modèle 95, seulement 3,5% des élèves obtenaient une note inférieure à 10) - le % des notes situées entre 10 et 14 augmente et le % des notes au dessus de 14 diminue légèrement. **Choix des épreuves Concernant les épreuves du référentiel national : Par rapport à la session 2003 les fréquentations restent sensiblement les mêmes.** Quelques variations sont cependant notables : - en hausse l'acroport (+3%), le basket-ball (+2%), le pentabond (+1%) ; - en baisse le volley-ball (-3%), les agrès (-1%). Les épreuves les plus « choisies » : - le volley-ball (45% des candidats l'ont dans leur menu) - le badminton en simple (44%) - le demi fond (34%) - le tennis de table en simple (25%) - le basket-ball (18%) - le hand-ball (16%) - la natation (14%) - l'acroport (12%) Les épreuves les plus délaissées : - le rugby (2%) - le saut en hauteur (2%) - la chorégraphie individuelle (1,1%) - le saut de cheval (1%) - la boxe française (1%) - le tennis de table en double (0,8%) - le judo (0,6%) - la lutte (0,2%) **REMARQUE DE LA COMMISSION :** On constate un fort déséquilibre entre les choix. La commission inscrit pour ses prochains travaux les questions relatives aux principes et à la fréquence de la modification des contenus de la liste nationale **Concernant les épreuves des listes académiques** Les listes académiques présentent au total 30 épreuves différentes les unes des autres (elles mêmes différentes des 27 épreuves de la liste nationale). Même si certains libellés d'épreuves sont les mêmes dans plusieurs académies (course en durée, sauvetage, arts du cirque, course de relais, aérobic, tennis, ultimate, lancer du disque) on peut constater une très grande variété, voire un éparpillement, qui amène parfois une fréquentation très faible (certaines épreuves sont « choisies » par l'équivalent de deux ou trois classes au total). Sachant que deux académies : Dijon et Versailles, n'ont pas choisi d'avoir une liste académique **on constate en moyenne que 11% des candidats ont une épreuve académique dans leur ensemble d'épreuves.** Mais selon les académies les fréquentations sont très diverses : - à plus de 20% de candidats ayant subi une épreuve académique Clermont, Guyane, Lille, Polynésie, Martinique, Toulouse - à moins de 6% Grenoble, Montpellier, Reims, Rouen. **Choix des épreuves selon le sexe** Si par convention on estime « mixte » une épreuve qui n'est pas fréquentée par plus de 55% de garçons ou par plus de 55% de filles on peut constater que seules les épreuves de course de haies, de javelot, de saut de cheval, de football et de rugby sont « masculines » et que les épreuves de natation, d'agrès, d'acroport, de danse, de volley-ball, et de badminton sont « féminines ». Toutes les autres épreuves équilibrent leur population en filles et en garçons particulièrement en demi fond, saut en hauteur, pentabond, escalade, course d'orientation, lutte, boxe française et musculation. **Combinaison des épreuves : les « menus » Sur le poids des différents groupements :** - 62% des candidats sont notés dans l'une des épreuves du groupement des activités athlétiques - 15% dans l'une des épreuves du groupement des activités aquatiques - 14% dans l'une des épreuves du groupement des activités physique de pleine nature - 23% dans l'une des épreuves du groupement des activités gymniques - 10% dans l'une des épreuves du groupement des activités artistiques - 90% dans l'une des épreuves du groupement des sports collectifs d'opposition - 02% dans l'une des épreuves du groupement des sports de combat - 74% dans l'une des épreuves du groupement des sports de raquette - 10% dans l'une des épreuves du groupement préparation physique et entretien **Sur le poids des différentes compétences de la dimension culturelles (CC) définies par les programmes dans les ensembles d'épreuves.** Il est très difficile, dans la mesure où la réglementation actuelle permet d'être évalué dans deux épreuves relevant d'une même CC, de savoir combien de menus sont composés de 3 épreuves appartenant à 3 CC différentes et combien de menus sont composés de 3 épreuves appartenant à seulement 2CC (et dans ce dernier cas quelle est la CC qui double sa présence). Cependant quelques données provenant des académies de Créteil, Nantes, Lyon, La Réunion, Aix Marseille et Versailles montrent qu'en moyenne 70% des candidats ont un menu à 2CC et par conséquent seulement 30% ont un menu à 3CC (à Lyon cette proportion est assez différente 55% des élèves ont un menu à 3CC). Le classement du « poids » de chacune des 5 CC montre que la CC4 est largement en tête suivie de la CC1, ensuite de la CC3, puis de la CC2 et enfin de la CC5. La place de la CC4 est importante, voire hégémonique, 97% des candidats ont une note relevant de cette compétence (et 66% d'entre eux ont deux notes dans cette même compétence). Cette situation s'explique en grande partie par toutes les combinaisons possibles entre les trois sports collectifs de petit terrain (BB,HB,VB) et les deux sports de raquette (badminton et tennis de table). Pour la session 2004 (comme pour la session 2003) le menu le plus souvent rencontré est composé du volley-ball, du badminton et du demi fond. **Notes obtenues dans les différentes épreuves** Plusieurs référentiels ont été modifiés suite aux constats effectués après la session de 2003. Pour certaines commissions académiques les effets de ces modifications sont peu sensibles. Il faut cependant noter que la natation qui obtenait en 2003 les moyennes les plus fortes (autour de 15) présente maintenant des moyennes académiques se situant autour de 13, par ailleurs le javelot qui reste une des épreuves ayant les notes les plus basses voit sa moyenne augmentée d'un point par rapport à 2003. Les

moyennes les plus basses sont celles des épreuves de javelot, de pentabond, et de volleyball. Les moyennes les plus hautes sont celles des épreuves de course de haies, de saut de cheval, d'acroport, de chorégraphie (individuelle et collective), de rugby et de musculation. Les moyennes les plus dispersées sont celles des épreuves de saut en hauteur, de boxe française et de tennis de table en double. Les moyennes les moins dispersées sont celles des épreuves de handball, de volley-ball et d'escalade. **REMARQUE DE LA COMMISSION** : Les modifications d'exigence pour deux épreuves du référentiel ont eu les effets escomptés. **Comparaison des résultats des filles et des garçons** La moyenne générale des garçons se situe autour de 13.50 (les moyennes académiques des garçons se répartissent entre 12.94 à Dijon et 13.96 en Corse) La moyenne générale des filles se situe autour de 12.30 (les moyennes académiques des filles se répartissent entre 11.72 à Nice et à Dijon et 13.22 en Corse. En observant les écarts entre les garçons et les filles pour chacune des épreuves de la liste nationale nous constatons qu'ils sont très majoritairement à l'avantage des garçons (avec plus ou moins d'amplitude). Le plus souvent 2 points de moyenne séparent les garçons des filles dans les épreuves de course de haies, du lancer de poids, de hand-ball, de tennis de table et de volley-ball. Un écart de moins d'un point est souvent observé dans les épreuves d'escalade, de course d'orientation, de natation et de demi fond. Toutefois des écarts bénéficiant aux filles se constatent principalement dans les épreuves de danse (individuelle et collective), d'acroport, d' agrès et parfois de musculation. D'une façon générale les épreuves relevant de la CC4 et de la CC1 sont à l'avantage des garçons, celles relevant de la CC2 et de la CC5 mettent les garçons et les filles à presque égalité de résultats et celles relevant de la CC3 donnent l'avantage aux filles. (rappel : le référentiel national est constitué de 12 épreuves en CC4, 7 en CC1, 2 en CC2, 1 en CC5 et 5 en CC3). **REMARQUE DE LA COMMISSION** : Même si de nombreuses académies ont procédé à la réduction de l'écart il y a encore, en moyenne : 1,20 point de différence entre les garçons et les filles. Les équipes d'établissement doivent être attentives aux ensembles d'épreuves susceptibles de défavoriser les filles. **Dispenses, inaptitudes partielles et contrôle adapté** Les % d'inaptitudes totales amenant la dispense de l'épreuve varient de 2% (Grenoble et Martinique) à 18% en Corse. **La valeur moyenne des inaptitudes totales se situe à 4.5%**. Cette valeur moyenne cache un certain nombre de différences liées au sexe et aux filières. Les inaptitudes des filles sont de deux à trois fois plus importantes que celles des garçons. Les inaptitudes des élèves de la filière technologique sont deux fois plus nombreuses que celles de la filière générale. Sans forcer le trait on peut constater que les filles des séries STT sont six fois plus sujettes à l'inaptitude totale que les garçons de la série S. **Les quelques éléments chiffrés concernant les inaptitudes partielles indiquent que 3 à 4%** de candidats sont dans ce cas. Des remarques plus nombreuses signalent des inaptitudes de « circonstance » particulièrement au moment de la troisième et dernière évaluation (dans l'académie d'Aix Marseille il y a 3 fois plus d'inaptitudes partielles à la 3^{ème} évaluation qu'aux deux premières). Par rapport à la session 2003, davantage d'académies mentionnent le contrôle adapté mais peu donnent des informations précises sur le nombre d'élèves en bénéficiant. L'académie de Grenoble montre que la mise en place et le pilotage du contrôle adapté (intéressant 2.22% des candidats) amènent une baisse des inaptitudes totales. Un effort de mutualisation des expériences académiques est en cours. De plus en plus d'académies mettent en place le contrôle adapté et fournissent aux équipes des outils d'évaluation adaptés. **REMARQUE DE LA COMMISSION** : - Stabilisation par rapport à la session précédente des inaptitudes totales donnant lieu à une dispense d'épreuves : 4, 5 % de l'effectif total des candidats et candidates. - Les filles sont plus dispensées que les garçons. - Les élèves de la série STT sont plus souvent dispensés que ceux de la série S. **Options facultatives (CCF et examens ponctuels)** Même constat que pour la session précédente : - Un écart important entre les moyennes en CCF et les moyennes en examen ponctuel (de 3 à 4 points en faveur du CCF). Cf Annexe III. - **Une offre d'évaluation en ponctuel très inégale** et donc inéquitable selon les académies : de 5 épreuves à plus de 25 ! - Une augmentation du nombre d'inscrits dans les épreuves ponctuelles qui pose parfois de réels problèmes de composition des jurys (« spécialistes » requis durant une longue période). - **Un absentéisme important chez les candidats à l'examen ponctuel** de 20 à 25 %. Absentéisme coûteux car il faut prévoir plus d'examineurs que nécessaire. **REMARQUE DE LA COMMISSION** : Le système des options est très lourd à gérer et très coûteux. Ce sont plus de 11.000 élèves qui ont reçu durant 3 ans un enseignement spécifique et plus de 35 000 élèves qui se présentent au contrôle ponctuel. Ainsi pour les 3/4 de ces élèves l'épreuve d'option valide pour l'essentiel une culture sportive acquise parallèlement à l'école. La commission estimerait préférable d'aller vers une prise en compte de ces expériences sous la forme d'une validation d'acquis culturels sportifs. Cela permettrait de valoriser, outre les résultats sportifs significatifs, les investissements au sein du sport scolaire, en particulier le travail des jeunes arbitres. **Option Enseignement de complément** Ce sont seulement 700 élèves qui ont été évalués suite à l'enseignement de complément. Les notes

sont élevées (14 de moyenne, cf. Annexe III) et les filles y réussissent aussi bien que les garçons. **REMARQUE DE LA COMMISSION** : Contrairement aux options facultatives cette option relative à l'enseignement de complément est insuffisamment développée eu égard à son intérêt pour les futurs étudiants en STAPS. Il faut remarquer que l'enseignement lourd qui lui correspond (5 h d'EPS en sus de l'horaire obligatoire en seconde, 4 h en cycle terminal) est insuffisamment valorisé par le jeu des coefficients (même coefficient possible que pour l'option facultative alors que les épreuves sont nettement plus exigeantes). **Quelques problèmes persistants - L'absentéisme** de certains élèves à la troisième évaluation est difficile à contrecarrer. De la même façon la vérification des **certificats médicaux** concernant les inaptitudes n'est pas facile à effectuer. - Par contre les règles **d'incompatibilité de choix des épreuves** passées en CCF et des épreuves d'option facultative devraient être plus facilement appliquées compte tenu de la précision réglementaire adoptée. - Enfin la demande récurrente d'un **logiciel national** de recueil et de traitement des notes devrait trouver une réponse positive (la commission a reçu le SERIA de Rennes en charge de ce problème technique). - Les cas des élèves « démissionnaires » en cours d'année sont traités de façon particulière selon les académies, une solution nationale devra être trouvée. **II - MODIFICATIONS PROPOSEES PAR LA COMMISSION**

Modification de la liste nationale des épreuves évaluées en CCF La commission a proposé une actualisation de la liste des épreuves du référentiel national, à partir de l'analyse des résultats des sessions 2003 et 2004 (fréquentation de chacune des 27 épreuves, composition des listes académiques, différences de résultats entre les filles et les garçons, déséquilibre du nombre d'épreuves selon les différents C.C.). *

Epreuves sorties de la liste utilisable à la session 2006 : le lancer de poids, le badminton en double, le tennis de table en double, la lutte, le saut de cheval, la chorégraphie individuelle. * **Epreuves entrées dans la liste utilisable à la session 2006** : le relais vitesse, le lancer de disque, le sauvetage, les arts du cirque et la course en durée. **(Modifications publiées au BO n° ; 31 du 2 septembre 2004 - NS n° ; 2004 - 123 du 15.07.2004).**

Création des référentiels des nouvelles épreuves Les référentiels concernant le lancer du disque, le sauvetage, les arts du cirque, la course en durée et le relais vitesse ont été créés et seront publiés au BO afin qu'ils soient utilisables dès la rentrée de septembre 2005 pour la session de juin 2006. **Les cinq fiches correspondant à ces épreuves figurent en Annexe V du présent rapport suivies d'un document explicatif. Élaboration d'une liste nationale pour l'examen ponctuel terminal** La Commission a observé et analysé les résultats des sessions 2003 et 2004 et a constaté la très grande inégalité d'offre d'évaluation entre les différentes académies, les diversités d'exigence pour une même activité, et les différences importantes existant entre les résultats des filles et des garçons.